



AU SOMMAIRE

Editorial

Politique

Rencontre-débats du 27/11/2025

La coopération culturelle de la France en Afrique

sub-saharienne par Gilles Lainé – page 2

Élections législatives en Côte d'Ivoire approche graphique par LAmencartes Bordeaux

par Christian Bouquet – page 8

Les jeunes MNA, rôle des associations de soutien

aux jeunes migrants sur Uzès et dans le Gard

par Daniel Voizot – page 10

Développement

Motion de Fraternité Afrique à propos des crédits d'aide au développement - suite à l'Assemblée

générale de Fraternité Afrique – page 14

Forêts africaines et guerre informationnelle sur le

climat : le cas du Bassin du Congo

par Alpha Diallo – page 14

Culture

Organiser la mémoire

par Bernard Humbaire – page 21

Les archives des missions de coopération

Le centre de documentation du ministère de la

coopération

Information

Hommage à Gérard La Cognata

par ses amis de Fraternité Afrique – page 24

Hommage à Michel Monfort

par Xavier Crépin, Gilles Lainé et Jean-Pierre Farjon –

page 25

Editorial

L'année 2026 débute pour nous dans la tristesse d'avoir perdu Gérard La Cognata, notre vice-président et cofondateur de « Fraternité Afrique » et notre ancien collègue Michel Monfort. Deux témoignages leurs sont consacrés en fin de bulletin.

Gilles Lainé nous fait le compte-rendu détaillé de la Rencontre-débats sur la politique culturelle de la France qui s'est déroulée le 27 novembre dernier dans les locaux de l'Académie des Sciences d'Outre-mer.

Le laboratoire LAMencartes de Bordeaux nous présente sur deux cartes les résultats de la dernière élection législative ivoirienne.

Daniel Voizot montre l'engagement de bénévoles à Uzès (Gard) dans l'intégration de jeunes migrants.

A l'issue de son assemblée générale de novembre notre association a rédigé une motion de protestation contre la baisse des crédits de développement dans le budget 2026.

En prenant pour exemple le bassin du Congo, Alpha Diallo montre combien la lutte informationnelle sur le climat est forte entre les acteurs intervenant dans cette espace.

Enfin Bernard Humbaire dévoile la richesse des archives sur la Coopération et les lieux où elles peuvent être consultées.

Joël Dine Michel Bousquet José Gohy

De la politique



Rencontre-débats du 27 novembre 2025

La coopération culturelle de la France en Afrique sub-saharienne

Introduction
par Gilles Lainé de Fraternité Afrique

Après avoir remercié l'Académie des sciences d'outre-mer représentée par son vice-Président, l'ancien ministre Michel Roussin, ainsi que l'Association « Fraternité Afrique » organisatrice de l'événement, l'orateur a délivré une brève introduction.

Selon lui, un double constat s'impose :

+ Tout d'abord, l'action culturelle est apparue très tôt comme un élément important de la politique extérieure française. Pour la période contemporaine on retiendra que c'est dès 1922 qu'a été créée l'« Association française d'expansion et d'échanges artistiques (AFEEA) » ancêtre du dispositif actuel.

Très schématiquement, on peut distinguer plusieurs périodes liées au contexte national et international qui illustrent la capacité d'adaptation de cette diplomatie particulière :

- Après la seconde guerre mondiale : une volonté de diffuser la pensée française, comme un outil de « soft power » (power = pouvoir, puissance), de rayonnement sur tous les continents au nom d'un certain universalisme. Il s'agissait indirectement de conforter la place de la

France parmi les grandes puissances (ceci s'est traduit notamment par la création de l'« Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF) » en 1945 et la nomination des premiers conseillers culturels dans les Ambassades en 1946).

- Une ouverture progressive aux autres cultures (surtout traditionnelles avec une vision très ethnologiste). On peut ainsi citer pour illustrer cette démarche l'Exposition d'Art nègre du Festival de Dakar au Grand Palais en 1966, celle de « Ramsès le Grand » en 1976...

- Après 1981 et s'appuyant sur le rapport Rigaud (1980) remis au ministre des Affaires étrangères, une politique visant à « substituer à la notion d'expression unilatérale, impériale, celle de diffusion non plus univoque mais réciproque, celle de dialogue des cultures ». Les centres culturels en Afrique feront un immense travail de découvreur de talents, de promotion des créateurs, luttant contre l'uniformisation culturelle liée à la mondialisation.

- Cette politique permettra l'émergence sur la scène internationale de nombreux créateurs africains : musiciens, cinéastes, plasticiens, danseurs, mais également l'organisation de manifestations importantes dans les années quatre-vingt-dix et qui perdurent jusqu'à maintenant : Rencontres de la photographie de Bamako, Rencontres chorégraphique d'Antananarivo, Festival de Jazz de Saint Louis...

- On observe ensuite et logiquement une évolution progressive vers un appui à la structuration du milieu, à sa professionnalisation, à la mise en place de

- règles et de normes. Cette politique s'accompagne d'une réforme du dispositif institutionnel de coopération (fusion AFAA/Afrique en création en 2000, création de l'Institut français en 2010).
- Depuis 2017 et le discours du président Macron à Ouagadougou la diplomatie culturelle est un élément-clé d'une politique globale vis-à-vis de l'Afrique. Cette volonté de renouveler le partenariat Afrique-France se traduit par de nouvelles priorités (« agenda transformationnel ») comme le renforcement des liens avec les sociétés civiles, le ciblage de la jeunesse dans les politiques de coopération, la mobilisation des diasporas, un engagement fort sur les questions d'histoire, de mémoire et de restitutions, l'ouverture à de nouveaux pays partenaires. La culture est aussi appréhendée comme un ensemble d'industries à soutenir avec un gain réciproque.

+ Second constat, cette diplomatie culturelle est diverse (dans ses objectifs et ses instruments) et recouvre de multiples aspects.

Par souci d'efficacité (temps limité de cette rencontre), on privilégiera les interventions de la politique visant à appuyer directement les dynamiques culturelles dans les pays d'intervention de la coopération au développement. On n'évoquera donc que marginalement la francophonie, les médias internationaux, les écoles françaises, actions qui obéissent surtout à une volonté politique d'influence, de rayonnement et qui méritent d'être traitées à part (même si l'aspect « coopération » n'est pas absent de leurs interventions). On retiendra donc les politiques et les acteurs privilégiant la solidarité plus que l'influence en se limitant à la coopération culturelle au sens strict et à l'Afrique subsaharienne.

Pour mieux cerner cette politique, ses enjeux et ses modalités, trois interventions sont prévues : celle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour évoquer les priorités politiques et le contexte de cette politique publique, celle de l'Institut français comme principal opérateur et celle de l'AFD opérateur également et qui dispose d'une gamme variée d'instruments de financements.

Enfin, si cela est techniquement possible, nous solliciterons les réactions de deux acteurs de terrain : une directrice adjointe d'un institut français et un cinéaste camerounais.

Intervention de Sophie Boulé

Chargée de mission « Afrique » auprès de la Directrice générale

Direction générale de la mondialisation, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

La politique en matière de diplomatie culturelle s'inscrit aujourd'hui dans les orientations tracées par le président de la République lors de son discours à l'Université de Ouagadougou le 28 novembre 2017.

La culture est identifiée comme l'un des thèmes principaux capables de renouveler les relations entre la France et l'Afrique. Les grandes priorités dans ce domaine sont clairement explicitées :

- « Solder » le passif : préalable à une nouvelle relation, il convient d'avoir un regard dénué de passion sur le passé, en écrivant ensemble l'histoire afin d'avoir un diagnostic partagé, nécessaire pour aller de l'avant. C'est dans cet esprit que des travaux ont été conduits sur le génocide au Rwanda, sur la colonisation en Algérie, sur le Cameroun les travaux sont en cours. Au-delà de ces « projets mémoriels », c'est aussi la « restitution des œuvres artistiques, cérémoniels », qui est en cours suivant les recommandations du rapport Savoy-Sarr.
- La seconde priorité est de s'appuyer sur les sociétés civiles et en particulier sur la jeunesse et sur les diasporas. Plus de la moitié des jeunes africains sont connectés et aspirent à plus de libertés, plus de bien-être. Ils représentent un défi pour les pays du Sud notamment en termes d'emplois, mais également un potentiel considérable. Au Nord les diasporas s'organisent, elles représentent maintenant la première source de financement extérieur pour leur pays d'origine avec lesquels elles maintiennent des liens étroits.
- Changer de méthode et d'approche dans nos relations. Il faut pour cela être plus à l'écoute des besoins et savoir y répondre rapidement et avec efficacité. Sur le terrain, l'ensemble du dispositif français

doit agir en synergie au sein de l'« équipe France ».

- Enfin il importe de s'ouvrir à d'autres pays africains en dehors de nos anciennes colonies : pays anglophones (la réunion de lancement du forum « Crédit Africa » vient de se tenir à Lagos, le prochain sommet Afrique-France se tiendra à Nairobi).

Depuis 2017, cette nouvelle politique s'est traduite par différentes actions.

- Un important travail mémoriel : en mars 2021 un rapport sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda a été remis. Avec l'Algérie, un travail de mémoire est engagé s'appuyant notamment sur le rapport remis par Benjamin Stora en 2021. Au Sénégal, un dialogue mémoriel s'articule autour du massacre de Thiaroye. Au Cameroun le processus est engagé depuis juillet 2022 et un rapport d'une commission mixte vient d'être remis en janvier 2025.
- La restitution des objets culturels progresse, faisant suite au rapport de 2018 : avec le Bénin, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, bientôt avec Madagascar.
- Le renouvellement du lien avec les sociétés civiles s'appuie sur des actions en faveur de la jeunesse principalement, grâce au nouveau dispositif des Fonds Équipe France (FEF). Pilotés par les ambassades, ils permettent de soutenir des petites opérations innovantes dans tous les domaines. Fonds « d'amorçage », en 2024 plus de 100 M€ ont ainsi été engagés sur le continent africain à travers 175 projets. Les projets appuyant les industries culturelles et créatives (ICC) ont totalisé environ 20 M€, à part égal avec l'appui en matière d'enseignement supérieur et de la recherche.
- Parmi les projets emblématiques soutenus par les FEF-Création (d'une enveloppe maximale de 1 M€), citons un programme de mentorat et d'incubation pour l'entrepreneuriat culturel en Afrique du Sud/Lesotho/Malawi (1 M€), un soutien aux acteurs de la filière ICC en Côte d'Ivoire, la première édition du festival Crédit Africa au Ghana en novembre 2024, la mise en place d'une maison incubateur en matière d'ICC à

Madagascar, avec l'artiste Orelsan et son épouse malgache...

- Le second Forum des industries culturelles et créatives s'est tenu en octobre 2025 à Lagos. Lancé par le ministère et porté par la Maison des mondes africains (MansA) avec le soutien du groupe AFD, de l'Institut français, de Bpifrance, il a réuni plus de 1000 entrepreneurs africains et français. Il a mis l'accent sur les secteurs à fort potentiel comme la création immersive (jeux vidéo, réalité augmentée), l'édition transmédia, la création audiovisuelle. La plateforme Crédit Africa, permettant la mise en relation entre entrepreneurs français et africains dans le domaine des ICC, a été lancée.
- Vis-à-vis des diasporas, des programmes fédérateurs ont permis d'accompagner en France et sur le continent 142 entrepreneurs (programme Meet Africa), avec le programme Pass Africa 49 entrepreneurs confirmés ont été accompagnés.
- Enfin, la MansA s'est installée dans ses locaux parisiens (encore provisoires). Espace de création, centre de ressources et laboratoire entrepreneurial, elle se positionne dès à présent comme un acteur original, audacieux, au service des cultures des mondes africains.

Malgré certains retards dus notamment à la pandémie de la COVID, le programme lancé en 2017 se concrétise.

Répondant à une question de la salle la situation de nos centres culturels dans trois pays sahariens a été évoquée. Le centre initialement binational du Niger a été rebaptisé en 2024 et les activités continuent, ceux de Bamako et de Ouagadougou fonctionnent encore avec des activités très réduites (cours de langue, cafétéria, campus France sur rendez-vous). Ces informations sont à vérifier.

La problématique budgétaire a également été évoquée. Après avoir connu des records dans les années 2021-2023, l'aide publique au développement française accuse une baisse marquée, liée à une conjoncture budgétaire difficile. L'année 2026 ne s'annonce pas favorablement. Ainsi les crédits de la mission 209 (solidarité avec les pays en développement) connaîtraient une baisse de 22 %

des crédits de paiement en 2026. Ceux de la mission 110, une baisse de 15 %. La part réservée à la coopération culturelle, au soutien aux ICC, s'en trouvera naturellement impactée.

Face à ces baisses annoncées et aux conséquences souvent dramatiques pour les pays du Sud mais aussi pour les acteurs de la coopération française que sont les ONG, plusieurs voix de l'assistance sont unies pour réclamer une mobilisation forte, des actions de plaidoyer auprès des élus afin, non seulement de respecter nos engagements (loi de 2024), mais aussi d'éviter des situations catastrophiques dans nos pays partenaires.

La politique des visas a également été citée comme l'un des « irritants » dans la relation entre la France et l'Afrique.

L’Institut Français

Par Gilles Lainé¹

Si administrativement il s'agit d'une structure jeune (2010), elle est de fait l'héritière de moyens variés (associations, agences) qui depuis de nombreuses années ont été au service d'une politique publique visant plusieurs objectifs de rayonnement et d'influence, mais aussi de solidarité internationale.

L'évolution des relations internationales, celles des techniques, font qu'elle est confrontée à de nouveaux défis qui modifient profondément ses priorités et ses moyens d'interventions.

L’Institut français est l'héritier d'un réseau physique et humain exceptionnel.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à l'Afrique sub-saharienne (49 pays), il s'agit de 42 services de coopération et d'action culturelle dans les ambassades, de 23 Instituts dans les capitales mais aussi dans certaines grandes villes de province, de 5 centres culturels bi-nationaux et de 109 Alliances françaises.

Ces implantations, nombreuses et anciennes, ont développé un réseau de relations dense et

productif. Depuis une cinquantaine d'années, il a fait émerger de nombreux artistes africains dans tous les domaines (arts plastiques, arts de la scène, cinéma...) et a permis à certains d'avoir une carrière internationale. Il a aussi contribué à la promotion d'artistes français, qui, confrontés à d'autres cultures, ont enrichi leur répertoire et leur esprit créateur.

Traditionnellement, les Instituts français en Afrique ont plusieurs fonctions qui s'articulent :

Tout d'abord il s'agit d'une scène artistique : salle de spectacle, lieu d'exposition, pouvant accueillir de façon professionnelle de multiples types de manifestations. Souvent et plus que jamais, l'Institut est la seule salle de cinéma de la ville.

L'Institut abrite également une médiathèque et un centre de documentation. A l'heure où les contenus déversés sur internet abreuvent les réflexions et orientent les recherches, ces médiathèques donnent accès à une information politique, scientifique et technique de haute qualité. L'accès libre à la presse internationale en est aussi un élément fondamental. C'est également la mise à disposition d'une presse-jeunesse le plus souvent peu disponible sur place. La troisième fonction des Instituts est la mise en œuvre de cours de langue française et la possibilité de certifier les acquis. L'obtention de ses diplômes est un élément pouvant permettre ensuite la poursuite d'études en France.

Il s'agit enfin et bien évidemment de lieux de diffusion et de promotion de la culture française entendue au sens le plus large. Dans la mesure du possible des créateurs français sont mis en contact avec les artistes locaux pouvant ainsi donner lieu à des créations originales. L'accent est mis actuellement sur les industries culturelles et créatives comme les créations numériques.

Mais ce qu'on retient surtout, de l'avis du public africain, c'est qu'il s'agit de lieux de rencontres, d'échanges, d'hybridation, de liberté. Cette liberté d'expression peut être structurée dans des débats d'idées organisés, mais elle est surtout informelle, dans les cafétérias ou les médiathèques des Instituts.

¹Intervention de Gilles Lainé, en l'absence de représentant de l’Institut français. Note rédigée à partir des entretiens réalisés antérieurement à l'IF avec le responsable du pôle Culture et partenariats solidaires, la Cheffe de projet ICC et coopération artistique en Afrique, la directrice-adjointe de l'IF à Kinshasa, la lecture des derniers rapports d'activité et du Contrat d'objectifs et de performance 2025-2027 (signé en juillet 2025) et diverses interviews de la Présidente de l’Institut publiés dans la presse nationale.

Les priorités actuelles de l’Institut français ressortent du contrat d’objectifs et de performance

Elles viennent d’être approuvées par les deux tutelles : les Affaires étrangères et la Culture. Sans les hiérarchiser, elles s’énoncent comme suit :

+ Accompagner les créateurs et les industries culturelles et créatives françaises à l’international. Cet accompagnement comporte la diffusion de la création française dans des disciplines variées, l’exportation des industries culturelles et créatives françaises, le déploiement de la mobilité artistique et professionnelle. Cet axe de travail est surtout dominant dans les relations entretenues avec les autres pays « développés » où la Culture, souvent « marchandisée », est un instrument du « soft power ».

+ Encourager le dialogue interculturel et la diversité des idées et des expressions. Cet axe s’est imposé très tôt dans la diplomatie culturelle française. Il se concrétise sur le terrain par un engagement fort en faveur du débat d’idées, impliquant des partenariats et des échanges renforcés avec les pays du Sud.

Cette priorité inclus la promotion de la langue française mais également du plurilinguisme, l’accompagnement de la diplomatie et de la coopération culturelle des collectivités territoriales.

+ Soutenir les actions du réseau culturel français à l’étranger. Cet appui se concrétise par une offre culturelle mise à disposition du réseau, en interne par une aide à la modernisation des établissements et par un appui à l’évolution des métiers.

Les nouveaux défis

L’Institut français doit affronter dans sa déclinaison de la coopération culturelle en Afrique de nombreux défis :

+ Le public qui évolue : une jeunesse ouverte sur le monde et connectée avec de nouvelles attentes. Tout a été dit sur l’extrême jeunesse du continent africain et sur les progrès fulgurants de la téléphonie mobile, de l’accès au réseau internet (53% en 2024 selon une étude récente de l’Union internationale des télécommunications). Cette jeunesse (au moins celle résidant dans les zones urbaines) est ainsi connectée au reste du monde et suit les tendances de la mode. Ceci est particulièrement visible en matière musicale.

+ Cet accès facilité à internet ouvre également de nouvelles techniques de création que ce soit en matière d’art visuels, de jeux vidéo, de musique, de réalité virtuelle... La France possède un certain savoir-faire en la matière qui permet des partenariats fructueux.

+ Toutefois, le « marché » est devenu plus concurrentiel car largement dématérialisé. L’extraordinaire implantation géographique du réseau culturel français est un avantage plus aussi évident qu’il a pu l’être 30 ans auparavant.

+ Enfin ces deux dernières années on assiste à une diminution drastique des crédits publics qui implique, pour maintenir le même niveau d’intervention (en quantité comme en qualité) de se tourner vers d’autres sources de financement.

La mise en œuvre de cette politique et son succès impliquent d’éviter certains écueils :

+ Éviter une politique trop axée sur l’offre. Ce qui a fait le succès de la coopération culturelle française c’est qu’elle ne reposait pas sur une politique de l’offre. Au contraire elle a toujours su rester attentive aux besoins, aux demandes des partenaires, sans chercher à imposer un quelconque modèle. Ce sont des créateurs africains qui ont été promus en Europe et qui ont su conquérir un large public, non l’inverse.

+ Se garder de l’élitisme et des effets de mode. Si l’avant-garde artistique africaine est particulièrement dynamique, il convient de ne pas encourager outre mesure des modes d’expressions culturels trop élitistes, trop « urbains » et qui peuvent choquer certains aspects traditionnels des cultures locales. Un équilibre, parfois difficile à trouver, doit être recherché entre l’encouragement des initiatives novatrices et les demandes de la majorité du public.

+ Cet héritage implique des coûts importants : maintenance physique des équipements, souvent sophistiqués et dont l’entretien ne doit pas être négligé, maintien d’un personnel compétent et expérimenté.

+ Enfin, si le potentiel économique et social des industries culturelles et créatives est devenu évident, le danger serait de privilégier l’aspect « industrie » au détriment de la création, faisant de cette création une simple marchandise et niant la spécificité française en la notion d’exception culturelle.

Paradoxalement il importe de saisir les aspects positifs que peut impliquer la réduction des

crédits : se recentrer, chercher des financements alternatifs, prendre des initiatives en s'appuyant sur les ressources locales. Le défi est à la hauteur des compétences démontrées par le réseau culturel français.

Interventions de Laureline Triby et Gaëlle Mareuge (Agence Française de Développement)
Responsable et chargée de mission de la division « lien social, genre égalité et inclusion, sport et ICC », département Solutions développement durable (SDD).

Dans le prolongement de la réforme du dispositif de coopération de 1998, l'Agence s'est vu confier le financement de la coopération culturelle par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) en 2018.

Le domaine couvert par les **industries culturels et de création (ICC)** est celui défini par l'UNESCO : production ou reproduction, promotion, distribution ou commercialisation de biens, de services et d'activités à caractère culturel, artistique ou patrimonial.

Les industries culturelles et créatives en Afrique offrent un potentiel pour stimuler la croissance économique et créer des emplois. Mais elles sont aussi porteuses de lien social. Des réussites sont particulièrement évidentes dans le domaine de la musique, du cinéma, de la littérature, de la danse.

Fort de ce mandat, les priorités correspondant au plan d'orientation stratégique du groupe AFD validé par les ministères de tutelles sont les suivantes :

- Les infrastructures et les équipements culturels : il peut s'agir de construction de musées, de réhabilitation afin de faciliter l'accès à la culture.
- La formation professionnelle aux métiers de la culture : si des artistes africains ont pu émerger sur la scène internationale, il n'en demeure pas moins que le milieu culturel présente de gros besoins en termes de formation, de gestion des équipements ainsi que dans les métiers techniques.
- L'entreprenariat culturel (notamment via les incubateurs) : en plein essor et dynamisé par le numérique, il se heurte encore à des difficultés d'accès au financement.

- Les politiques culturelles et la gouvernance : cet appui aux politiques publiques, désormais possible en prêts, passe par la mise en place de cadres réglementaires et législatifs.

Elles s'inscrivent dans le « changement de paradigme » voulu par les tutelles en privilégiant des investissements solidaires et durables qui sont des réponses à des demandes locales et qui doivent toutefois correspondre aux priorités de l'AFD et être élaborées conjointement. Il peut s'agir également de cofinancements : avec d'autres partenaires publics (français ou étrangers), des organisations internationales ou des philanthropes.

Actions de l'AFD en faveur des ICC :

Depuis 2018, 456 M€ ont été engagés sur 131 projets dont 85 pour le continent africain totalisant 290 M€.

Ce montant se répartit en dons 132 M. (soit 45%), en prêts pour 139 M. soit (48%), 19 M. sur contrats de désendettement-développement (C2D, assimilables à des dons). On notera que 91 % des projets sont de faible montant et financés en subvention (48 % des montants engagés).

Ces actions sont conduites sur le terrain dans le cadre de « l'Équipe France » (SCAC de l'Ambassade, Institut Français, autres services pouvant être concernés).

Quelques projets significatifs :

Exemple dans le cadre du programme « Accès culture » : 209 projets présentés par des organisations de la société civile et financés en binôme, avec mobilisation des Instituts français pour la présélection. Ce programme concerne 32 pays africains.

Avec Expertise France et l'Institut national audiovisuel : valorisation des archives de Robben Island en Afrique du Sud.

Avec le SCAC Guinée : élaboration d'un programme pédagogique pour l'École nationale du cirque.

Financement budgétaire : soutien à la politique culturelle du Bénin, 55 M€ en prêt souverain et 5 M€ en subvention.

Mais on pourrait également citer : la réhabilitation du centre culturel de Bouaké en Côte d'Ivoire, la construction du Musée d'art contemporain à Cotonou, le projet de coopération muséale entre l'Afrique et l'Europe cofinancé avec l'Union

européenne, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique et mis en œuvre par Expertise France et le Goethe Institut.

Même si la part réservée au soutien aux ICC est encore modeste dans le portefeuille de l'AFD, elle constitue une priorité exprimée au plus haut niveau de l'État.

Toutefois, comme les autres opérateurs, l'AFD subira en 2026 une baisse drastique de ses ressources en subventions souvent utilisées pour le financement d'activités culturelles. Le recours aux prêts ne se justifie que pour des investissements rentables, ce qui n'est pas évident dans ce domaine, même en matière de réalisation de musées.

Plusieurs interventions soulignent cette contradiction possible entre des impératifs politiques d'une part et les opportunités de prêts d'autre part. Cette problématique n'est pas propre au secteur culturel et est liée à la capacité des partenaires/clients à s'endetter et à celle de l'AFD à être compétitive dans les taux qu'elle pratique.

Diplomatie et coopération culturelles

100 ans de repères chronologiques

1922 : création de l'Association française d'expansion et d'échanges artistiques (AFEEA°)

1934 : création de l'Association française d'action artistique (AFAA)

1945 : création de l'Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF)

1946 : création de la Direction générale des relations culturelles (DGRC) au MAE et nomination des premiers conseillers culturels dans les ambassades

1966 : « Exposition d'Art nègre du Festival de Dakar » au Grand Palais à Paris

1980 : rapport de Jacques Rigaud au ministre des Affaires étrangères

1981 : publication de « La politique culturelle du ministère de la Coopération »

1982 : publication du « Projet culturel extérieur de la France » par le ministère des Relations extérieures et création de la DG des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST)

1990 : création de « Afrique en Création » par le ministère de la Coopération

1991 : publication de la « Revue Noire »

1992 : Biennale Dak'Art

1993 : Festival de jazz de Saint Louis

1994 : Rencontres internationales de la photographie à Bamako

1998 : réforme du dispositif de coopération française, suppression du ministère de la Coopération et création de la DG de la coopération internationale et du développement (DGCID) au ministère des Affaires étrangères

2000 : fusion de l'AFAA et d'Afrique en création

2006 : création de Cultures France

2010 : création de l'Institut français

2017 : discours du Président Macron à Ouagadougou

2018 : rapport B. Savoy et F. Sarr sur « La restitution du patrimoine culturel africain »

2021 : remise du rapport d'Achille Mbembe « Les nouvelles relations Afrique-France »

2022 : Création de la Fondation de l'Innovation pour la démocratie à Johannesburg

2025 : ouverture de la Maison des Mondes Africains (MansA) à Paris, forum « Crédit Africa » à Lagos

LAMencartes

Côte d'Ivoire Législatives 2025

Notice explicative

par Christian Bouquet

Professeur émérite de géographie à l'université de Bordeaux

À peine deux mois après l'élection présidentielle du 25 octobre 2025, la CEI (Commission électorale indépendante) a organisé les élections législatives dans les 205 circonscriptions du pays le 27 décembre 2025.

1 389 candidatures ont été validées, appartenant à **36 partis ou mouvements politiques**, soit :

- **255 pour le RHDP** (Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix) parti favorable au Président Alassane Ouattara
- **168 pour le PDCI-RDA** (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire).
- **45 pour ADCI** (Aujourd'hui et Demain la Côte d'Ivoire, formation fondée par Assalé TIÉMOKO, candidat non retenu à l'élection présidentielle 2025).
- **27 pour CODE** (Congrès Démocratique, formation créée par Jean-Louis BILLON, candidat à l'élection présidentielle 2025).
- **17 pour le FPI** (Front Populaire Ivoirien, dirigé par Pascal AFFI N'GUESSAN, candidat non retenu à l'élection présidentielle 2025).

- **15 pour le MGC** (Mouvement des Générations Capables, dirigé par Simone EHIVET-GBAGBO, candidate à l'élection présidentielle 2025).
- **9 pour le GP-PAIX** (Groupement des Partenaires pour la Paix, créé par Henriette LAGOU, candidat à l'élection présidentielle 2025)
- **47 pour l'un des 29 autres partis ou mouvements politiques.**
- **806 candidats INDÉPENDANTS**, parmi lesquels un certain nombre sont des dissidents de partis qui ne leur ont pas accordé l'investiture, ou bien membres dissidents du PPA-Cl (Parti des Peuples d'Afrique, dirigé par Laurent GBAGBO, qui a donné une consigne de boycott).

Sur 8 597 092 électeurs inscrits, 3 012 094 se sont rendus aux urnes, soit une **participation de 35,04 %** (contre 37,88 % en 2021 et 34,10 % en 2016). La mobilisation a été plus **particulièrement faible dans le district d'Abidjan** : 289 707 votants pour 2 312 326 inscrits (Abidjan représente 27 % du corps électoral national), soit une participation de **18,87 %** (contre 20,16 % en 2021).

Les résultats sortis des urnes ont donné les chiffres suivants :

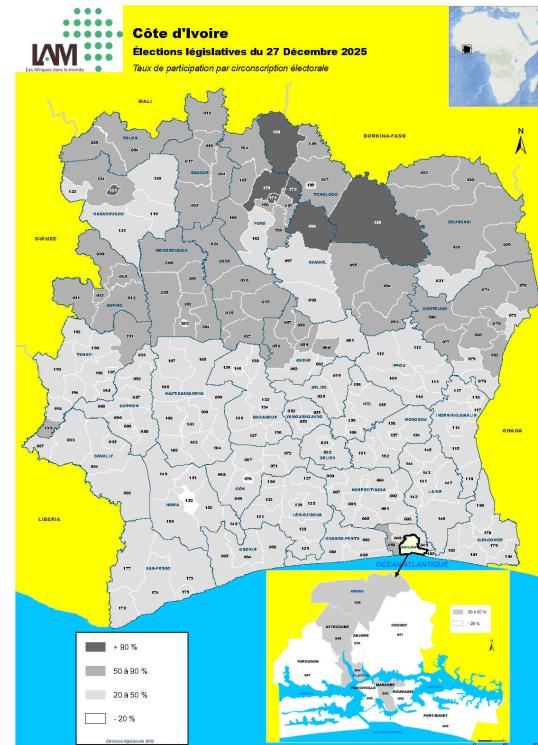
- **RHDP = 197 députés**
- **PDCI-RDA = 32 députés**
- **INDÉPENDANTS = 23 députés**
- **Autres partis = 3 députés**
- ***Le présent dossier comprend donc deux cartes, pour une meilleure définition, téléchargez ces cartes***

- Une carte de la **participation par circonscription**, où la gradation demeure nette entre la moitié nord, où la participation est supérieure à 50 % (et parfois supérieure à 90 %), et la moitié sud où elle est inférieure à 50 %.

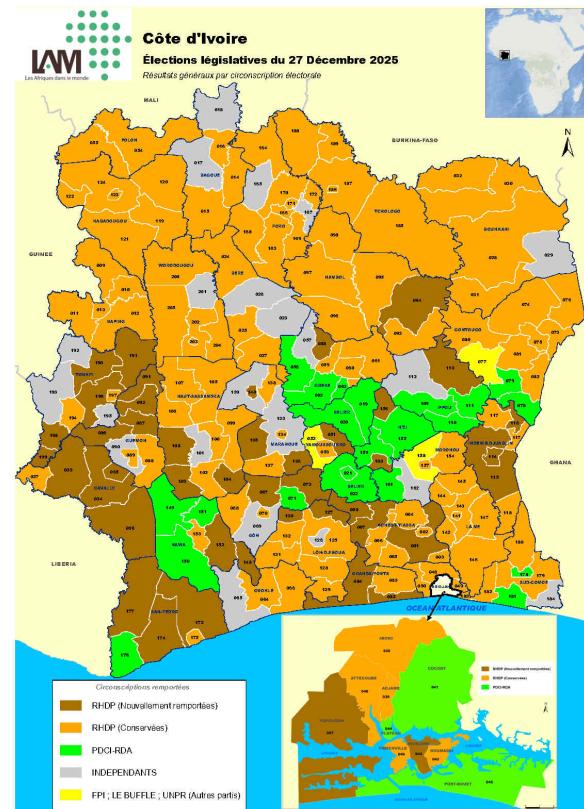
La **participation dans le district d'Abidjan** est encore une fois sensiblement inférieure à celle relevée dans le reste du pays, notamment à Cocody (10,11 %), Adjame (12,28 %) et Yopougon (13,31 %, circonscription affichant 550 901 inscrits).

- Une carte des **résultats généraux sortis des urnes par circonscription**, où l'on remarque que le RHDP a conservé toutes ses positions, et a gagné 44 nouvelles circonscriptions.

Libre à chacun de construire sa propre analyse à partir de ces essais de représentation graphique.



<https://www.lesafriquesdanslemonde.fr/wp-content/uploads/2026/01/Cote-dIvoire-Legislatives-2025-Participa.pdf>



<https://www.lesafriquesdanslemonde.fr/wp-content/uploads/2026/01/Cote-dIvoire-Legislatives-2025-Resultats-generaux.pdf>

Les jeunes MNA, rôle des associations de soutien aux jeunes migrants sur Uzès et dans le Gard

Par Daniel Voizot, de Fraternité Afrique

Faire connaître l'action des associations de soutien aux jeunes migrants, mineurs non accompagnés (MNA), c'est montrer comment la solidarité peut s'organiser tout près de chez nous pour aider des jeunes, enfants devenus trop tôt adultes, poussés hors de chez eux et de leurs structures familiales par la pauvreté, les conflits et l'absence de travail et qui sont venus s'échouer dans nos villes dans l'espoir de s'en sortir ou de venir en aide à leur famille. C'est une réalité sociale, un fait de société vis-à-vis duquel il convient de répondre avec compréhension et humanité.

Le film, « l'histoire de Souleymane », sorti sur les écrans en 2024, primé à de multiples reprises (Cannes 2024, Césars 2025), a mis sur le devant de la scène 48 heures de la vie d'un jeune guinéen, livreur à vélo dans Paris, et ses galères pris entre l'objectif d'obtenir des papiers et les arrangements passés avec un compatriote pour utiliser son statut de livreur : course poursuite effrénée dans Paris, contrôles policiers, salaires de misère, appels au 115 pour ne pas dormir à la rue, réseaux qui l'exploitent, récit personnel réinventé dans l'espoir de satisfaire aux critères de recevabilité de son dossier de réfugié auprès de l'OFPRA, etc, ... Cette histoire de Souleymane illustre la vie de milliers de jeunes migrants, arrivés en Europe après un périple semé d'embûches et de drames, survivre, tenter de joindre les deux bouts avec de petits boulots mal payés, se faire une place dans notre société, tout en restant discrets, « invisibles » en raison de la précarité liée à leur statut et des risques qu'elle leur fait encourir.

Les jeunes MNA, qui sont-ils ?

Parmi ces jeunes migrants, **ceux que l'on appelle MNA** (Mineurs Non Accompagnés), dénommés auparavant Mineurs Isolés Étrangers, constituent une entité à part, tellement les obstacles qu'ils doivent affronter sont difficiles à franchir et leur avenir incertain. Ils ont moins de 18 ans et relèvent du dispositif de protection de l'enfance qui doit leur assurer, selon la réglementation, un hébergement, l'accès à l'éducation et à une formation, à la santé, et une assistance matérielle et financière. L'ensemble de ce dispositif regroupé sous le terme Aide sociale à l'enfance (ASE) est

géré au niveau des Départements en fonction des moyens qui leur sont accordés par l'État. Mais cette prise en charge par l'ASE est loin d'être automatique ; elle est soumise à décision du Tribunal pour enfant et fait l'objet d'une évaluation préalable de la minorité et de l'isolement du jeune par les services du Département.

Combien sont-ils ? Leur nombre est difficile à chiffrer avec précision. Les seules statistiques dont on dispose sont celles du nombre annuel de MNA confiés à l'ASE par décisions judiciaires, soit 13 554 jeunes (de moins de 15 jusqu'à 18 ans) en 2024 (19 370 en 2023), ce qui permet d'estimer leur nombre à plus de 50 000 jeunes MNA en France métropolitaine répartis sur le territoire au gré des décisions et des capacités de placement.

Quel cadre législatif et réglementaire ?

La politique et la réglementation concernant le traitement des MNA relèvent de 2 cadres réglementaires qui répondent à des logiques antagonistes, celle de la protection de l'enfance (protectrice, inclusive), et celle franchement excluante de la législation sur l'immigration qui dans son évolution récente a énormément durci les conditions d'obtention du titre de séjour (loi sur le contrôle de l'immigration de janvier 2024, circulaire Retailleau de janvier 2025). A cela est venue se rajouter depuis le 1er janvier 2026 l'exigence préalable de passer un examen civique portant sur la connaissance des principes et valeurs de la République, le fonctionnement des institutions, ainsi que les droits et devoirs liés à la vie en France. De là découle l'accumulation de difficultés rencontrées par ces jeunes lorsqu'ils atteignent leur majorité, moment où ils doivent effectuer leur demande de titre de séjour auprès des services de la Préfecture, sésame indispensable leur permettant de poursuivre leur intégration sociale et professionnelle en France et de travailler.

Les démarches pour l'obtention du titre de séjour (TS) se font maintenant sur la plate-forme numérique ANEF de la Direction des étrangers du Ministère de l'Intérieur jugée peu fonctionnelle et souvent défaillante. L'obtention d'un récépissé de dépôt de la demande n'est pas automatique, elle dépend de la recevabilité des pièces justificatives fournies avec le dossier et peut prendre parfois plusieurs mois en fonction du niveau de surcharge des services de la Préfecture. Les décisions relatives à la demande de TS prennent plusieurs

mois ; elles relèvent totalement du pouvoir discrétionnaire de l'administration qui peut en accepter la délivrance ou la rejeter. En cas d'acceptation, celle-ci peut donner droit à un titre temporaire (un an maximum, en cas de première demande) dont il faudra redemander le renouvellement avant échéance, ou, dans le cas idéal, à un titre pluriannuel assorti de l'une des deux mentions « travailleur salarié » ou « vie privée et familiale ».

En cas de rejet, la décision ne fait l'objet d'aucune explication et s'accompagne assez systématiquement d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français). La contestation de la décision doit alors se faire devant le Tribunal administratif, ne serait-ce que pour connaître les motifs qui ont justifié le refus et pouvoir exercer un droit de réponse. Cela nécessite pour le jeune de se faire accompagner par un avocat. Le délai avant jugement du Tribunal prend en général plus de 6 mois. Les tribunaux administratifs sont en effet surchargés et les demandes de révision de décision concernant les refus de titre de séjour représentent plus de 2/3 des dossiers qu'ils ont à traiter. Il est rare que les tribunaux administratifs déjugent des décisions émanant de la Préfecture qu'ils ne font que confirmer. Il faut alors faire appel. La procédure en appel peut prendre plusieurs années, elle est coûteuse en frais d'avocat et rien ne permet d'assurer de son issue.

Beaucoup de jeunes placés devant cette situation préfèrent abandonner et se satisfaire de la vie des « sans papier » se fondant autant qu'il leur est possible dans la foule des « invisibles » en évitant les contrôles de toutes sortes. C'est ainsi que l'on assiste depuis plusieurs années à des dispositifs dont les dysfonctionnements conduisent inéluctablement à la fabrique de « sans papiers », sans droits, en particulier celui de pouvoir travailler légalement, dont le nombre ne cesse de grossir.

Dans le Gard et sur la région d'Uzès

Dans le Gard, la mise en œuvre opérationnelle de l'ASE est confiée par le Département à des structures déléguées, des organismes, en général associatifs, sélectionnés par appel d'offre pour gérer de manière opérationnelle sur un secteur géographique donné l'hébergement, le placement dans des structures éducatives et de formation, l'appui financier et matériel, le suivi administratif et personnel des jeunes MNA qui leur sont confiés. Sur chaque secteur géographique les organisations

retenues mettent en place une équipe opérationnelle d'éducateurs spécialisés.

Sur Uzès c'est l'association PLURIELS, également présente dans d'autres départements, qui intervient avec délégation de compétence de l'ASE. L'organisme a ainsi mis en place une équipe de 4 personnes, un coordonnateur régional (compétent également sur Bagnols sur Cèze) assisté de 3 éducateurs ; chacun d'eux est responsable du suivi individuel d'une dizaine de jeunes MNA.

Suite à l'arrivée en France de réfugiés fuyant la guerre civile en Syrie, au Moyen-Orient et plus récemment la guerre en Ukraine, un petit groupe de personnes s'est mobilisé sur Uzès et sa région autour de la question de l'accueil des migrants. Il s'est structuré avec la création en 2016 du Comité Citoyen pour l'Accueil des Réfugiés en Uzège (CCARU) dans le but d'organiser l'aide aux personnes et familles réfugiées fuyant les guerres ou des conditions de vie précaires ou dégradantes. Ces dernières années, il s'agit principalement de jeunes migrants, isolés de leurs familles et autorisés à résider en France après avoir été répartis sur le territoire national par les services de l'État. Le CCARU s'occupe ainsi sur la région d'Uzès de jeunes MNA (actuellement de l'ordre de 25), issus pour la plupart d'Afrique de l'Ouest (principalement Mali, Guinée, Côte d'Ivoire).

Actions menées par le CCARU auprès des jeunes

L'appui apporté par le CCARU, en complément et en bonne collaboration avec l'organisme PLURIELS, vise à aider les jeunes à s'intégrer au mieux dans la société française et leur apporter un soutien dans un climat amical et familial. Les actions et soutiens assurés par le CCARU, dont les membres sont tous bénévoles, concernent les domaines suivant :

Le parrainage individuel des jeunes et leur accompagnement

Des personnes (parrain ou marraine) s'engagent vis-à-vis de jeunes qui en expriment le souhait à les accompagner de manière suivie dans le cadre d'une relation amicale et familiale (suivi éducatif et du cursus scolaire et professionnel, participation à des moments festifs et familiaux, partage de la culture et des valeurs, etc.). Cette relation privilégiée est importante à la fois du point de vue de l'intégration des jeunes dans notre société (connaissance des codes), et du point de vue affectif où l'isolement, les traumatismes du « voyage », l'éloignement de la famille, pèsent douloureusement sur le psychisme des jeunes,

cette relation leur permettant de comprendre qu'ils ne sont plus totalement livrés à eux mêmes.

Le soutien scolaire

Les niveaux scolaires des jeunes sont très hétérogènes ; bien qu'étant originaires pour la plus part de pays francophones, leur niveau scolaire dépasse rarement celui de fin du cycle primaire avec de grosses difficultés d'écriture et en mathématiques. En complément de leur placement par l'ASE dans des structures d'enseignement (collège, CFA), des bénévoles du CCARU (dont d'anciens profs) organisent des cours de soutien scolaire, plutôt des cours individuels adaptés à leur besoin et à leur niveau. La capacité d'adaptation et de rattrapage du niveau des jeunes est assez étonnante dès lors qu'ils se sentent encadrés, accompagnés et encouragés dans leur progression.

Le soutien scolaire constitue un des succès de l'action auprès des jeunes, comme en témoignent les résultats de 12 jeunes d'Uzès qui ont tous réussi leurs examens (CAP ou BAC Pro) en 2025, avec mention pour la moitié d'entre eux, fruit du solide encadrement de l'équipe éducative de PLURIELS en étroite articulation avec le soutien actif des bénévoles et des parrains-marraines du CCARU.

Apprentissage et recherche d'emploi

L'orientation et le placement dans les structures de formation (CFA ou Lycée professionnel, selon les niveaux et desiderata des jeunes) relèvent de l'action des éducateurs de PLURIELS. Les membres du CCARU (de par leur connaissance du tissu économique des entreprises de la région) peuvent aider le jeune à trouver une entreprise qui accepte de le prendre sous statut d'apprentissage.

Quand les jeunes atteignent leur majorité

Lorsque les jeunes atteignent leur majorité, ils ne peuvent plus bénéficier du soutien du dispositif de l'ASE (scolarisation, formation, hébergement, soutien financier) ni de la protection juridique liée à leur statut de mineur. Or c'est à ce moment qu'ils ont le plus besoin d'être accompagnés.

Pour les jeunes encore en phase de scolarisation ou de formation, un accompagnement de type « Contrat Jeune Majeur » leur est octroyé en principe par l'ASE pourachever leur scolarisation ou leur formation. Mais dès que celle-ci s'achève et qu'ils gagnent un premier salaire, même minime en apprentissage, l'aide de l'ASE s'arrête.

L'accès au logement

Trouver à se loger est une des grosses difficultés que rencontrent les jeunes sur Uzès et sa région à leur sortie du dispositif ASE. Les difficultés ne sont pas propres à Uzès, mais elles y sont plus aiguës en raison de l'attrait touristique de la ville et ses effets sur l'offre de logements.

Plusieurs démarches de recherche de locations sont menées en intercédant directement auprès des propriétaires (articles de sensibilisation dans la presse locale) ou des agences, en proposant une garantie morale du sérieux et de la fiabilité des jeunes pour rassurer les propriétaires, pas toujours avec succès. Toute la difficulté vient des garanties financières exigées par les agences et les bailleurs sur lesquelles le CCARU ne peut pas s'engager face au risque que cela pourrait engager à moyen terme pour l'association. Néanmoins le CCARU fournit des aides, examinées au cas par cas, sous forme d'avances remboursables, le temps pour ces jeunes en difficulté de voir leurs situations financières stabilisées par un emploi en CDI.

Des démarches ont été menées auprès de structures départementales (Boutique logement Gard de l'Agence départementale pour l'habitat et le logement) ou associatives (Saperlipopette Gard et La Logitude) dont les implantations récentes visent à développer des offres de logement intergénérationnel. Ces organismes proposent pour des jeunes un accompagnement personnalisé dans le cadre de contrats passés entre un bailleur et un jeune en échange de services à la personne (courses, petits travaux) qui peuvent intéresser des personnes âgées isolées ou dépendantes.

L'obtention du Titre de séjour

Comme décrit précédemment les démarches pour l'obtention d'un titre de séjour relèvent d'un parcours du combattant : procédure complexe, demande à effectuer sur la plate-forme numérique ANEF, pièces à fournir parfois compliquées à obtenir dans les pays d'origine, délais d'attente très longs auprès de la Préfecture.

Les éducateurs de PLURIELS bien au fait de la procédure les accompagnent dans ces démarches tant que les jeunes relèvent de l'ASE, au de-là c'est à eux de se débrouiller. Le CCARU continue alors à les suivre. Il dispose d'un corpus des textes juridiques et procédures disponibles sur son site (<http://ww//ccaru.fr>) et mobilise ses moyens pour accompagner les jeunes, en particulier pour leur permettre de faire appel des décisions auprès du Tribunal administratif (obtention de l'aide

juridictionnelle, contacts avec des avocats spécialisés).

Alors, est-ce que « tout va bien »² ?

Pour nous, au sein des associations de soutien auprès des jeunes migrants, impossible de répondre « Tout va bien » comme on l'entend souvent dire par les jeunes eux mêmes qui devraient plutôt dire : « On est là. Alors qu'allez vous faire de nous ?»

Le contact avec les jeunes, la connaissance de leur situation, de leurs préoccupations, le suivi de leurs parcours individuels d'intégration dans notre société, tels qu'ils sont vécus par les acteurs des associations de solidarité que nous sommes, confortent chacun d'entre nous dans ses motivations. Celles-ci sont faites d'un sentiment partagé, à la fois celui d'injustice et de gâchis humain au regard de la complexité croissante des procédures et des traitements qui leur sont infligés, où la suspicion devient la règle, qui visent au bout du compte à les exclure d'un cadre de « vivre ensemble » ; c'est comme un piège qui progressivement se referme de plus en plus sur eux, dessinant pour ceux qui n'entrent pas dans le cadre un horizon de clandestinité, avec des écueils infamants à éviter, centres de rétention administrative, reconduite à la frontière. Pour nous, cela conforte notre souci de les aider dans ce parcours difficile et leur faire éviter les obstacles successifs.

L'autre sentiment est celui d'un combat sans fin contre une bureaucratie administrative qui se barricade derrière des textes et règlements qu'elle applique comme cela l'arrange (faire du chiffre), mais aussi contre des préjugés et des idées reçues largement alimentés par le climat populiste ambiant qui associent de plus en plus flux migratoire et délinquance.

Certes le travail au sein des associations génère de larges motifs de satisfaction. Sur Uzès et sa région aucun jeune migrant n'est à la rue. Les résultats des jeunes aux examens professionnels (CAP, Bac Pro) montrent le bien fondé des actions de soutien scolaire. La délivrance du titre de séjour, même provisoire d'un an, est ressentie comme une victoire sur l'adversité et fêtée avec les jeunes mieux qu'un anniversaire. Ils trouvent

² « Tout va bien » est le titre d'un film réalisé par Thomas Ellis, sorti dans les salles en décembre 2025 qui fait partager des moments clés de la vie de 5 jeunes MNA de 14-18 ans. Le titre renvoie à l'expression qu'utilisent ces jeunes pour parler d'eux quand ils échangent par SMS avec leur famille.

relativement facilement du travail et leurs patrons (de simples artisans le plus souvent) nous font part de leur satisfaction de les avoir embauchés. Les liens établis entre les jeunes et leurs parrains marraines perdurent au-delà de leur parcours d'intégration et de leur passage à une vie autonome.

Un autre effet est beaucoup moins visible et reconnu. Ces jeunes de 16 ans, parfois moins, quand ils arrivent sur le sol français ont perdu beaucoup de repères et constituent des cibles potentielles privilégiées pour les gangs qui s'organisent autour des trafics de drogues. De tels enrôlements par les réseaux mafieux sont monnaie courante dans les grandes villes, Nîmes, Montpellier, Marseille pour les plus proches. Mettre le plus tôt possible ces jeunes mineurs à l'abri, en les sortant de la rue, comme le font les services de l'ASE, les animateurs sociaux et les associations de soutien, comme le CCARU, constitue une quasi mission de service public, hélas non reconnue comme telle.

Le film déjà cité « Tout va bien » répond bien à la question. Tourné à hauteur de jeunes ados qui « portent en eux l'espoir brûlant d'une nouvelle vie »³, il en fait des héros d'aujourd'hui. « Tout va bien », c'est ce qu'ils se disent pour se rassurer et rassurer leur famille au pays. Mais au-delà de parcours qu'on pourrait croire exemplaires, tout ne va pas si bien que cela quand les difficultés et obstacles à franchir ne font que commencer.



Pour continuer à citer l'auteur du film : « Il est temps de se rendre compte que ces jeunes sont des ados comme les autres, pleins de rêves et d'envie de trouver leur place, et que l'on arrête de faire l'amalgame entre problème et immigration ».

³ Extraits de l'interview du réalisateur Thomas Ellis dans le dossier de presse du film

Du développement



Motion de protestation

Suite à l'Assemblée générale de Fraternité Afrique le 27 novembre 2025

« En juillet 2021, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité la loi "Berville" sur le développement solidaire qui donnait à l'Aide Publique au Développement (APD) française l'objectif à atteindre de 0,7% du PIB en 2030. Or depuis trois ans contrairement à cette promesse, le taux est en baisse : quand il était de 0,56 % en 2022, il est tombé à 0,48% en 2024. La baisse a continué en 2025.

Lors des discussions budgétaires, "Fraternité Afrique" s'insurge sur la manière dont est traité le chapitre budgétaire sur l'APD (programmes 110 et 209) dans le rapport de la commission de l'Assemblée nationale dont le rapporteur est le député Guillaume Bigot du Rassemblement national. Quand le budget concernant l'APD ne compte que pour 0,8% du budget global, c'est celui qui subit la plus forte baisse. Le gouvernement propose dans la LOF 2026 une nouvelle coupe sanglante de 700 millions d'euros soit une chute de - 19% par rapport à 2025 et de - 49% par rapport à 2024 (en crédits de paiements).

Les associations de développement et humanitaires anticipent les baisses de leurs subventions. Elles craignent en 2026 plus de 10.000 licenciements dans leur personnel.

Une autre urgence sur laquelle nous souhaitons attirer l'attention de nos députés et sénateurs, l'affaire des visas. Le ressentiment vis-à-vis de notre pays que représente l'obtention de visas

pour les candidats à venir dans notre pays est grand. Il nuit fortement à son image chez les entrepreneurs, les étudiants et les artistes et plus largement chez les autres voyageurs. Cette situation, dénoncée depuis plusieurs années, doit cesser et la mise en oeuvre rapide de réforme est indispensable. »

Cette motion de protestation a été transmise à plusieurs députés et sénateurs. Parallèlement, une manifestation conduite par Coordination Sud a eu lieu devant la Chambre des Députés pour protester contre la baisse des crédits de développement dans le budget 2026.

Forêts africaines et guerre informationnelle sur le climat : le cas du Bassin du Congo

Par Alpha Diallo
Ancien étudiant de la 44ème promotion Management stratégique et intelligence économique (MSIE)



Au cœur de la lutte climatique, les forêts du bassin du Congo font face à une guerre d'information. Quels sont les acteurs, leurs tactiques et les impacts écologiques ?

Depuis plus d'une décennie, les forêts du bassin du Congo, deuxième poumon vert de la planète, sont au centre d'une mobilisation croissante de la société civile, des gouvernements et des multinationales. Ces forêts, essentielles à la régulation du climat mondial, sont menacées par l'exploitation des ressources naturelles et les projets de développement économique.

Deux camps s'opposent : d'un côté, les défenseurs de la préservation, soutenus par des ONG, qui appellent à une protection stricte et à une meilleure répartition des financements. De l'autre, les partisans de l'exploitation durable, comprenant des gouvernements locaux et des multinationales, qui estiment que l'exploitation contrôlée peut générer des revenus essentiels pour le développement économique de la région. Les mécanismes de financement, comme les crédits carbone, REDD+ (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation), CAFI (Central African Forest Initiative), exacerbent ces tensions, certains y voyant des avantages pour les multinationales plutôt que pour la préservation des écosystèmes et des communautés locales.

La gestion alarmante des forêts du bassin du Congo

La déforestation dans le bassin du Congo est principalement due à des activités économiques locales, telles que l'agriculture de subsistance et la production de charbon de bois. Ces pratiques, intensifiées par la pauvreté et les conflits armés, amènent des populations locales, y compris des déplacés de guerre, à abattre des arbres pour produire du charbon de bois qu'ils vendent sur les marchés afin de subvenir à leurs besoins immédiats.

Par exemple, dans des régions comme le parc national des Virunga, cette exploitation contribue à une destruction rapide des forêts.

La déforestation est encore aggravée par d'autres facteurs économiques, tels que l'exploitation industrielle (mines, extraction de bois), qui augmentent la pression sur les forêts. L'ampleur de la perte forestière dans cette région compromet non seulement l'écosystème local, mais exacerbe également la crise climatique en prédominant les capacités de ces forêts à capturer le dioxyde de carbone.

Cette destruction rapide, alimentée à la fois par des besoins de subsistance et des pressions industrielles, met en péril la biodiversité et les moyens de subsistance des populations locales.

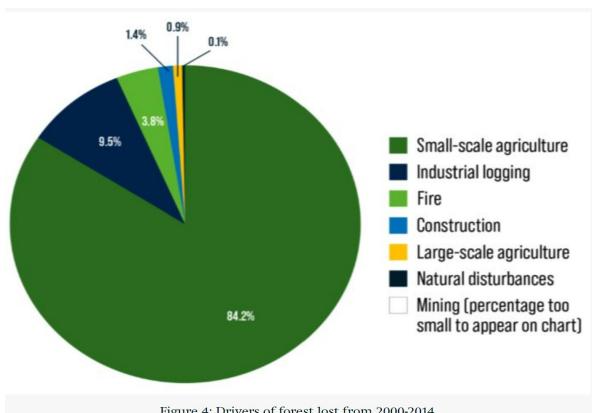
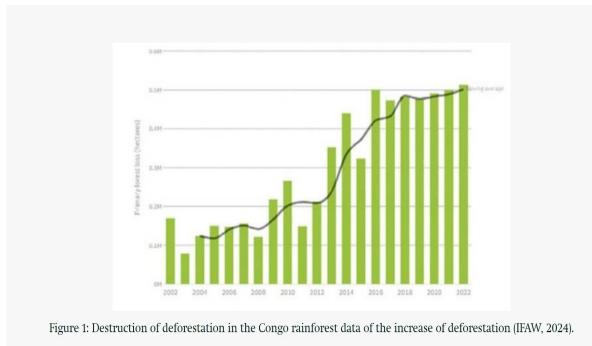
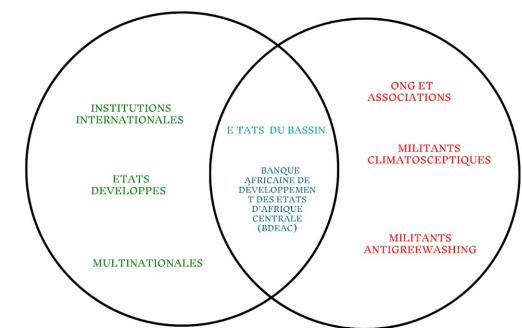
Les acteurs impliqués dans le discours sur la déforestation dans le bassin du Congo

Sur le plan environnemental et politique, le bassin du Congo, qui abrite la deuxième plus grande forêt tropicale du monde après l'Amazonie, fait l'objet d'une attention internationale importante en raison de son rôle crucial dans la séquestration du carbone et la biodiversité mondiale. Différents acteurs influencent le discours entourant la gestion de ces forêts, notamment en ce qui concerne la déforestation, l'exploitation et les efforts de conservation.

Sur le plan politique, les gouvernements locaux de la République démocratique du Congo (RDC), du Gabon et du Congo Brazzaville, entre autres, jouent un rôle central dans la prise de décision, souvent soutenus par des accords internationaux comme REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts). Le soutien financier et les efforts de gouvernance sont soutenus par des initiatives mondiales majeures, telles que le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) et des donateurs comme l'USAID, la Banque mondiale et l'Union européenne. Ces projets visent à atténuer la déforestation tout en promouvant des pratiques de développement durable dans la région.

Sur le plan économique, les intérêts industriels, notamment dans l'exploitation minière et forestière, contribuent largement à la déforestation. La région est riche en ressources naturelles, notamment en minéraux précieux comme le cobalt et le cuivre, qui stimulent la demande internationale et exercent par conséquent une pression sur les efforts de conservation des forêts.

Pour illustrer cette pression économique croissante, les graphiques suivants mettent en évidence, d'une part, l'évolution de la déforestation dans la forêt tropicale du bassin du Congo au fil des ans, et d'autre part, les principaux moteurs responsables de cette perte forestière entre 2000 et 2014. Ces données montrent l'ampleur de la déforestation liée à l'exploitation industrielle et à l'agriculture de subsistance, parmi d'autres facteurs.



L'interaction entre la pauvreté, l'exploitation minière illégale et les activités de subsistance comme l'agriculture de défrichement complique encore davantage la gestion durable de la forêt. Par exemple, dans certaines régions, les populations déplacées recourent à la culture sur brûlis, une méthode qui consiste à brûler des parcelles de forêt pour y planter des cultures vivrières à court terme.

Cette pratique détruit rapidement les terres forestières, fragilise les sols, et accroît la pression sur les écosystèmes locaux et la biodiversité, tout en contribuant à la crise climatique mondiale.

Au niveau sociétal, les communautés locales, y compris les groupes autochtones comme les Pygmées, sont à la fois protectrices et utilisatrices de la forêt. Cependant, leurs voix sont souvent marginalisées dans les discussions plus larges sur

la conservation des forêts, même si elles sont directement affectées par les conséquences de la déforestation et de l'exploitation. Certaines initiatives visent toutefois à inclure ces communautés dans les discussions sur la conservation. Par exemple, des programmes comme REDD+ ont commencé à impliquer des représentants de ces groupes autochtones dans les efforts de gestion durable des forêts, cherchant à protéger leurs droits tout en les impliquant aux décisions politiques. Néanmoins, l'impact direct de la déforestation sur leur mode de vie reste profond : la perte de terres forestières réduit leurs sources de subsistance traditionnelles, notamment la chasse et la cueillette, les obligeant souvent à adopter des modes de vie sédentaires qui ne correspondent pas à leur culture nomade. Cela met en péril leur survie culturelle et accentue les tensions avec d'autres groupes locaux, tout en soulignant l'importance de les inclure pleinement dans les débats de gestion forestière pour éviter leur marginalisation future.

Au niveau international, le discours sur les forêts du bassin du Congo est polarisé. D'un côté, les groupes environnementaux et les ONG internationales militent pour la protection de ces forêts, réclamant des réglementations plus strictes sur l'extraction des ressources et un plus grand soutien aux initiatives de conservation.

Selon Irène Wabiwa Betoko, chef de projet international de la campagne Forêts du Bassin du Congo de Greenpeace Afrique, « au lieu de permettre de nouvelles formes de destruction, la RDC a besoin d'un plan permanent de protection des forêts, prenant en compte la gestion par les populations locales et autochtones qui y vivent et en dépendent pour leur survie ». Un volontaire de Greenpeace Afrique

De l'autre côté, les acteurs industriels et certains gouvernements locaux soulignent la nécessité d'un développement économique par l'exploitation contrôlée des ressources naturelles, le présentant souvent comme une étape nécessaire pour sortir la région de la pauvreté.

Les enjeux géopolitiques sont considérables, les pays développés étant souvent accusés de « colonialisme vert » pour avoir imposé des normes de conservation strictes qui limitent le potentiel économique de ces pays riches en ressources.

A ce titre, WWF a été accusé de « colonialisme vert » au Congo pour son rôle dans la création de

zones protégées qui, selon certaines critiques, expulsent les communautés locales et autochtones de leurs terres ancestrales sous le prétexte de la conservation. Par exemple, dans le cadre du projet de création de *la réserve de Messok Dja* en République du Congo, des groupes comme les Baka, qui dépendent de la forêt pour leur subsistance, ont été déplacés de force ou empêchés d'accéder à leurs terres. Ces actions ont conduit à des accusations selon lesquelles le WWF, en collaboration avec le gouvernement congolais, priorise la conservation au détriment des droits humains et de la survie culturelle des populations locales.

Pour en savoir plus sur le concept de « colonialisme vert » expliqué par l'inventeur du terme, vous pouvez consulter cette vidéo sur TV5 Monde : **Qu'est-ce que le colonialisme vert ?**

Ce discours est fréquemment utilisé par les gouvernements locaux et les entreprises pour justifier l'exploitation continue des ressources forestières.

La confrontation informationnelle : conservation stricte versus exploitation contrôlée des ressources naturelles

Les ONG environnementales et les experts insistent sur l'urgence de protéger ces écosystèmes essentiels dans la lutte contre le réchauffement climatique. **Les tourbières du bassin du Congo**, qui représentent à peine 3 % de la surface terrestre mais stockent environ 600 milliards de tonnes de carbone, soit deux fois plus que toutes les forêts du monde réunies, jouent un rôle vital dans l'absorption du CO₂. Leur destruction entraînerait des conséquences environnementales catastrophiques à l'échelle mondiale. Les rapports du GIEC et de nombreux autres experts soutiennent cette approche, mettant en garde contre les effets irréversibles de la déforestation et de la destruction des tourbières.

Les communautés autochtones, telles que les Baka, sont présentées comme les gardiennes de ces forêts et tourbières, leur mode de vie traditionnel étant intimement lié à ces écosystèmes. Des campagnes de sensibilisation, menées par des organisations comme Greenpeace, mettent en avant l'importance de protéger ces populations et leurs terres pour garantir une gestion durable des ressources. Les efforts de conservation incluent également des événements internationaux, comme la

Conférence sur les tourbières du bassin du Congo, prévue en novembre 2024, visant à mobiliser davantage de fonds et d'acteurs pour la préservation de ces espaces fragiles.

Cependant, malgré l'importance vitale de ces écosystèmes, les fonds attribués à leur protection sont nettement insuffisants par rapport à d'autres régions comme l'Amazonie. Entre 2008 et 2017, **le bassin du Congo n'a reçu que 11,5 % des flux financiers internationaux destinés à la protection et à la gestion durable des forêts tropicales**, contre 55 % pour l'Asie du Sud-est et 34 % pour la région amazonienne. En 2021, le bassin du Congo a de nouveau reçu une fraction des fonds mondiaux dédiés à la protection des forêts tropicales, compliquant la mise en place de programmes de conservation à grande échelle.

Cette inégalité dans la reconnaissance et les financements répartis au bassin du Congo suscite des réactions sur la scène internationale. En effet, pour protester contre ce qu'elle considère comme une absence de reconnaissance du rôle crucial des forêts du bassin du Congo dans les efforts de lutte contre le changement climatique, **Arlette Soudan-Nonault**, la ministre brazza-congolaise de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, s'était retirée de la photo de famille prise à l'occasion de la COP 27, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh, en Égypte, en novembre 2022.

D'un autre côté, les gouvernements locaux et les acteurs industriels soutiennent que l'exploitation contrôlée des ressources naturelles est indispensable pour sortir la région de la pauvreté. La richesse du bassin du Congo en minéraux précieux, tels que le cobalt et le cuivre, est perçue comme une opportunité économique majeure. Ces acteurs soulignent que les restrictions environnementales imposées par les ONG limitent les possibilités de développement économique et empêchent la création d'emplois et de revenus pour les populations locales.

Décryptage de la stratégie utilisée par les acteurs favorables à la préservation

Face aux menaces croissantes pesant sur les forêts du bassin du Congo, les acteurs engagés dans leur préservation, tels que Greenpeace et les communautés autochtones, ont déployé une stratégie de communication visant à sensibiliser l'opinion publique et à contrer les intérêts

industriels liés à l'exploitation des ressources naturelles.



L'image du volontaire de Greenpeace Afrique tenant une pancarte dévoilant « *Ne pas exploiter les ressources naturelles autour des tourbières, c'est aimer sa patrie* » est un exemple emblématique de la guerre d'information sur la préservation des forêts du bassin du Congo. Ce visuel, publié le 21 avril 2022 sur le site de Greenpeace, sert à mobiliser l'opinion publique contre l'exploitation des tourbières, richesses en carbone, tout en dénonçant les projets d'extraction pétrolière et gazière dans la région. Greenpeace vise à délégitimer ces projets en mettant en avant une approche de patriotisme écologique, où protéger ces écosystèmes équivaut à protéger l'avenir du pays.

Cette campagne a été amplifiée par plusieurs acteurs. **SEJournal** le 29 avril 2022, et **Mongabay** le 6 mai 2022, ont couvert les efforts des communautés locales et des ONG pour sauvegarder ces forêts vitales. De plus, des organisations telles que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), ont souligné l'importance des tourbières du Congo dans la lutte contre le changement climatique, appelant à une protection accrue.

Ainsi, l'utilisation de cette image s'inscrit dans une stratégie plus large de communication visant à contrer les arguments économiques des industries extractives et à sensibiliser la communauté internationale sur les enjeux climatiques mondiaux que représente cette région.

Préservation des forêts du Bassin du Congo

Arlette Soudan-Nonault, lors de la COP27 le 14 novembre 2022, a quitté les négociations et refusé de poser pour la photo de famille en guise de protestation. Son geste visait à dénoncer le

manque de reconnaissance et de financements pour les forêts du bassin du Congo, pourtant cruciales dans la lutte contre le changement climatique. Ce retrait symbolique a été relayé par plusieurs médias, dont **Afrik21** et la **Banque Africaine de Développement (BAD)**, qui ont amplifié son message sur l'importance des financements climatiques.

Dans son discours, elle a déclaré : « Pourquoi ce coup de poing sur la table ? Parce qu'il n'est pas normal que la spécificité de l'Afrique, qui n'émet que 4 % des émissions mondiales, ne soit pas prise en compte. Nous avons besoin de financements pour soutenir l'adaptation et le développement. » Ce geste a aussi mis en lumière l'importance des financements pour les pertes et dommages, un enjeu clé discuté à la COP27.

Les images captées lors de ces grands sommets ont une puissance expressive qui permet de représenter une vision idyllique des enjeux du climat. En refusant de figurer sur une photo de famille auprès de grands dirigeants de la planète, la ministre Arlette Soudan-Nonault ouvre le champ d'une bataille informationnelle. Le message est clair : le consensus sur les conclusions de la COP27 n'est pas réel, les résultats sont décevants pour les représentants d'un certain nombre de pays, dont le sien. Ce refus de se prêter à un exercice de symbolisme diplomatique peut être interprété comme une stratégie de contrôle de l'image, soulignant une volonté de délégitimer le discours de satisfaction globale et de poser des questions cruciales sur la rente climatique.

Les répercussions de son geste ont généré une discussion mondiale sur l'injustice des financements et ont contribué à faire pression pour que des engagements soient pris, bien que les résultats en termes de montants promis restent encore en deçà des attentes. RFI, dans une interview publiée le 15 novembre 2022, a relayé ce message, soulignant que pour aller vers une transition énergétique propre, les financements sont essentiels pour les pays africains (**RFI - 15 novembre 2022**). La Banque Africaine de Développement, entre autres, a soutenu ces efforts en lançant des modèles pour déployer des financements verts à travers le continent, publiait à ce sujet le 29 novembre 2022 (**BAD - 29 novembre 2022**).

Le geste d'Arlette Soudan-Nonault à la COP27 a été un signal fort sur l'urgence d'un soutien financier accumulé pour le bassin du Congo, soulignant le rôle crucial de cette région dans la

lutte contre le changement climatique. Alors que le ministre a utilisé cette opportunité pour attirer l'attention sur l'injustice climatique qui subissent les pays africains, ces questions de financement et de conservation ont trouvé un écho prolongé de quelques mois plus tard lors du One Forest Summit.

La bataille informationnelle autour de la COP27

Lors du One Forest Summit, tenu à Libreville, qui s'est tenu au Gabon au début du mois de mars 2023, les discussions ont principalement porté sur la protection des forêts du bassin du Congo, vitales dans la lutte contre le changement climatique. Ce sommet a souligné l'importance de traiter l'urgence climatique avec une attention particulière à cette région, qui joue un rôle crucial en tant que "poumon de la planète" en absorbant une partie significative des émissions mondiales de CO₂. Cependant, bien que l'accent ait été mis sur l'Afrique, les débats ont également abordé les problématiques des autres forêts tropicales, comme celles de l'Amazonie, car la déforestation y contribue de manière significative au réchauffement climatique.

Ce lien entre les forêts du bassin du Congo et les autres forêts tropicales souligne que la lutte climatique doit être menée de manière globale, en synergie. Lors des forums internationaux, ces interconnexions sont souvent discutées. Par exemple, bien que la France et d'autres pays soient engagés dans la protection des forêts africaines, la question du financement de la déforestation en Amazonie a été soulevée, démontrant que les efforts de conservation doivent être renforcés partout dans le monde.

Les banques ciblées par les activistes

C'est dans ce contexte qu'une attention particulière a été à portée des institutions financières françaises, notamment BNP Paribas, accusée par des ONG comme Global Witness et Greenpeace de financer des projets contribuant à la déforestation en Amazonie. Bien que la banque ait déclaré qu'elle cesserait de financer ces industries d'ici 2025, les critiques estiment que cette échéance est trop lointaine, et ont demandé des actions immédiates. Ces accusations ont renforcé la mobilisation autour des liens entre les différents écosystèmes tropicaux et les engagements financiers internationaux. Les campagnes virales ont joué un rôle clé en

mobilisant l'opinion publique et en exposant les incohérences entre les discours politiques et les pratiques économiques.

Les campagnes de sensibilisation menées par des ONG comme Greenpeace et Global Witness montrent que les discussions sur les forêts tropicales ne peuvent pas être séparées. Elles mobilisent l'opinion publique autour de l'urgence climatique, en démontrant que les forêts du bassin du Congo et celles de l'Amazonie sont des piliers essentiels dans cette lutte mondiale, chaque région jouant un rôle complémentaire dans l'atténuation des effets du changement climatique.

En réponse aux critiques formulées lors du One Forest Summit en mars 2023, BNP Paribas avait déjà publié une réponse en janvier 2023, entraînant son engagement à cesser de financer des entreprises impliquées dans la déforestation, notamment en Amazonie et dans le Cerrado brésilien, d'ici 2025. La banque souligne son adhésion à la loi sur le devoir de vigilance, tout en mettant en avant les efforts qu'elle déploie pour encourager ses clients à adopter des pratiques agricoles durables. BNP Paribas insiste sur l'importance du dialogue avec ses partenaires afin de les accompagner dans cette transition, et prévoit des actions contre les entreprises ne respectant pas ses critères de durabilité d'ici cette échéance.

Cependant, bien que la banque ait reconnu l'urgence climatique, les critiques post-sommet se concentrent sur le délai jugé trop long jusqu'en 2025, et les ONG continuent de faire pression pour des actions immédiates, arguant que des mesures plus rapides sont nécessaires pour répondre aux crises environnementales mondiales.

Conclusion

La lutte informationnelle sur le climat sur le continent africain, en particulier dans la région du Bassin forestier congolais, prend la forme d'une opposition de récits entre ONG et acteurs institutionnels sur la gestion des forêts et sur la nature des efforts à consentir en faveur du climat. Cette confrontation informationnelle sur les forêts du Bassin du Congo s'opère principalement par l'entremise de médias et de rapports d'études. Le discours militant se heurte au discours institutionnel sur les avantages de mécanismes financiers verts et de la coopération climatique internationale. Une telle situation pourrait

s'expliquer par la faible maîtrise des enjeux climatiques sur le continent.

La mésinformation et la désinformation sur le changement climatique n'ont pas atteint des seuils importants en Afrique. D'où la nécessité d'investir suffisamment de moyens dans l'éducation des publics sur les changements climatiques et la nécessité de préservation des forêts avant de développer un quelconque mécanisme de financement vert qui pourrait subir une inversion de finalité. Cette formation permettra même aux acteurs non institutionnels d'éviter les discours stéréotypés et de combattre l'« écoblanchiment » avec des arguments scientifiques et des outils juridiques robustes.

Pour aller plus loin :

- + Accélérer les financements pour les initiatives locales de conservation
- + Promouvoir des pratiques agricoles durables
- + Développer un marché du carbone spécifique au bassin du Congo
- + Encourager la coopération internationale
- Impliquer les jeunes dans la protection des forêts

De la culture



« Organiser la mémoire »

Par Bernard Humbaire

En quarante années d'existence, le ministère de la Coopération a eu le souci de préserver la mémoire des travaux réalisés par les femmes et les hommes qui y travaillaient, que ce soient les projets de développement et les témoignages des actions de coopération menées avec nos partenaires, les rapports de mission ou encore les archives de l'administration centrale et des missions de coopération et d'action culturelle.

Ce matériau écrit et audiovisuel a pris place dans des structures ad-hoc que leurs responsables successifs - nous pensons plus particulièrement à la bibliothèque/centre de documentation - ont eu à cœur de conserver et d'organiser pour que le public des étudiants et chercheurs puisse en découvrir les richesses.

Les deux fiches proposées s'appuient en grande partie sur le travail de synthèse que viennent de mener les archivistes du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : « *Des sources pour l'histoire de la Coopération : archives des missions de coopération et d'action culturelle, bibliothèque et photothèque de la Coopération* », par Katell Salomon, Christine Pomerantz et Aline PighinIn, dans « *Les diplomatisations euro-africaines au tournant des indépendances* », Histoire et archives françaises. Paris, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et CTHS, 2025 pp.37-55 <https://books.openedition.org/dameae/3621?lang=fr>.

Elles ont été réalisées en septembre 2025 par Bernard Humbaire, responsable de la bibliothèque/centre de documentation du ministère de la Coopération de 1988 à 1998.

Les archives des Missions de coopération et d'action culturelle (MCAC)

Conservées au centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN), ces archives représentent près de 2 km linéaires. Si la très grande majorité des documents sont des écrits sur support papier, on notera cependant la présence de photographies (mise en œuvre des projets de coopération) et quelques rares documents sonores ou vidéo.

Un fonds important

Débuté dans les années 1990, le rapatriement des archives des MCAC à Nantes s'accélère à partir de 1999. Souvent massifs, les versements présentent des documents qui ont souffert fréquemment des conditions climatiques locales. Depuis plus de vingt ans, le CADN s'efforce de les rendre accessibles dans les meilleures conditions : 35 % sont actuellement disponibles pour la recherche, 46 % en cours de classement et 19 % restent à classer.

Suivant le plan de classement applicable à toutes les MCAC et diffusé par le ministère entre 1994 et 1997, elles sont organisées en deux sous-fonds : les dossiers thématiques (84 % du volume des fonds) organisés en 10 séries, dont « État et institutions », « Économie et finances », « Environnement et développement rural »,

« Infrastructures et urbanisme », « Développement industriel », « Enseignement, culture, recherche », et « Santé et développement social ». Majoritairement constitués des dossiers de projets de coopération, on y trouve également les dossiers de bourses et stages et les dossiers personnels des coopérants (16 % du volume des fonds).

Un fonds accessible

Aucun projet de numérisation n'étant en cours, les dossiers sont à consulter sur place en salle de lecture au CADN. Les dossiers thématiques sont communicables dans leur majorité. La consultation des dossiers individuels (boursiers et coopérants), librement communicables cinquante ans après la date de leur clôture, est encore le plus souvent soumise à l'obtention d'une dérogation.

Le centre de documentation du ministère de la Coopération (1960-1998)

Près d'un demi-siècle d'existence et un fonds toujours accessible

Le ministère de la Coopération se dote d'un centre de documentation au début des années 1960. Il a pour vocation de collecter, de préserver et de mettre à disposition du public l'information illustrant la politique d'aide au développement et de coopération internationale conduite par ce ministère au profit des pays francophones de l'Afrique subsaharienne auxquels s'ajoutent dans les années 1990 les États africains anglophones et lusophones et des pays de la région des Caraïbes. Initialement installé au 20 rue Monsieur, le centre déménage au 1bis avenue de Villars avant de gagner à la fin des années 80 des locaux neufs spécialement conçus rue Oudinot pour accueillir le public et le fonds documentaire.

Après l'intégration du ministère de la Coopération au ministère des Affaires étrangères, le 1^{er} janvier 1999, les collections sont transférées au centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN) dépositaire des fonds d'archives des missions de coopération et d'action culturelle. En mai 2017, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de mouvements de collections, le

fonds est transféré au centre des Archives diplomatiques de La Courneuve où il est confié à la Bibliothèque.

Un fonds documentaire important

Représentant 1 kilomètre linéaire, le fonds est constitué de :

- Quelque 36 000 ouvrages et documents plus techniques et professionnels de littérature grise classés en deux ensembles :
 - Les ouvrages généraux (308 m linéaires).
 - Les ouvrages concernant chaque pays du champ de la Coopération (257 m linéaires).
- 1 800 études et rapports internes issus des bureaux de l'hydraulique, de l'élevage et des transports (1960-1980) (41m linéaires).
- 500 titres de périodiques. Si la plupart couvrent la période 1960-2000, certains sont antérieurs et peuvent remonter aux années vingt.
- Plusieurs centaines de dossiers de coupures presse couvrant la période 1960-2000 sont regroupés dans 640 cartons d'archives (70 m linéaires). Ces dossiers, classés par thème et par pays, sont constitués d'articles sélectionnés dans les journaux francophones africains et français, de dépêches de l'AFP, notes de synthèse, brochures et rapports produits par le ministère de la Coopération, mais aussi par des États africains, des entreprises, des établissements et des organismes français ou africains intervenant dans le cadre de la coopération.
- 68 dossiers sur la France, sa politique intérieure, sa politique extérieure, la diplomatie, les discours et voyages des présidents et ministres, la coopération, la francophonie...
- 172 dossiers sur l'Afrique, les gouvernements, la diplomatie, les sommets et conférences, la vie politique et les partis politiques, les constitutions, traités, accords, drapeaux, la politique intérieure et extérieure, l'économie, l'agriculture, l'énergie, l'industrie, les transports, les finances, les réseaux bancaires, la zone franc, le dialogue nord-sud, la culture africaine, l'enseignement et la formation, la place des femmes, la jeunesse...
- 11 dossiers sur les constitutions de 33 États
- 291 dossiers sur les « pays du champ » du ministère de la Coopération.
- 44 dossiers sur des régions et des « pays hors champ »
- 34 dossiers sur des organismes privés et publics.
- Une collection de journaux officiels africains, complétée très récemment par un don de

l'Agence française de développement (AFD), couvre la période de 1956 à 2000 (30 m linéaires).

- Une collection de rapports budgétaires de quelques États africains de 1960 à 1970 occupe 32 cartons d'archives (4 m linéaires) qui contiennent à la fois des rapports internes et des documents publiés (4m linéaires).

- Une cartothèque de 1 600 cartes concernant principalement l'Afrique noire francophone.

Les cartes sont conservées dans un dépôt d'archives géographiques, mais ne sont pas inventoriées.

Un catalogue informatisé ... en partie seulement et un catalogue papier, librement accessible en salle, permet d'effectuer les recherches pour les ouvrages acquis entre 1960 et 1987. Pour ceux entrés dans le fonds entre 1988 et 2000, leurs références bibliographiques sont intégrées dans le catalogue informatisé

(<https://catalogue.bibliotheque-diplomatique.fr/>)
de la Bibliothèque.

Il est à noter que depuis 2023, la littérature grise confidentielle est entièrement accessible.

L'intégralité de l'état des collections de périodiques est référencée par la bibliothèque dans le Sudoc (système universitaire de documentation)

(<https://www.sudoc.abes.fr/cbs/>).catalogue

collectif français des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les dossiers de coupures de presse sont classés géographiquement et thématiquement et ne sont référencés ni dans le catalogue en ligne ni dans les fichiers manuels. Il est nécessaire de consulter l'inventaire papier disponible en salle de lecture avant d'en demander la communication.

Bibliographie

Collections du centre de documentation du ministère de la Coopération

<https://bibliothèque-numérique.diplomatie.gouv.fr/meae/fr/content/ministere-cooperation-documentation>

Dans le chapitre consacré à la photothèque dans « Des sources pour l'histoire de la Coopération : archives des missions de coopération et d'action culturelle, bibliothèque et photothèque de la Coopération, par Katell Salomon, Christine Pomerantz et Aline Pighin », l'auteure retrace la constitution – dispersion -reconstitution de ce fonds hétéroclite composé de quelque 25 000 images, ouvert sur demande à la consultation au centre d'Archives diplomatiques de La Courneuve et dont un travail d'inventaire et de valorisation est en cours.

Informations



Disparitions

Après la mort de notre vice-président, Gérard La Cognata, le 22 décembre 2025, nous avons appris la disparition de deux autres anciens du ministère de la coopération : Michel Griffon, le 8 janvier et Michel Monfort le 17 janvier 2026.

Hommage à Gérard La Cognata

C'est avec beaucoup de tristesse que l'association « Fraternité Afrique » a appris le décès de son vice président, Gérard La Cognata, survenu le 22 décembre 2025, à l'âge de 87 ans.

Professeur agrégé de géographie, Gérard La Cognata a effectué la quasi-totalité de sa carrière en détachement auprès du ministère de la coopération.

Dès 1967, il effectue en coopération un premier séjour au Mali puis à Brazzaville. Il suit ensuite les cours du CPDCET, organisme de formation du ministère, pour la 17^{ème} session, 1976-1977, avec deux autres membres de l'association « Fraternité Afrique ».

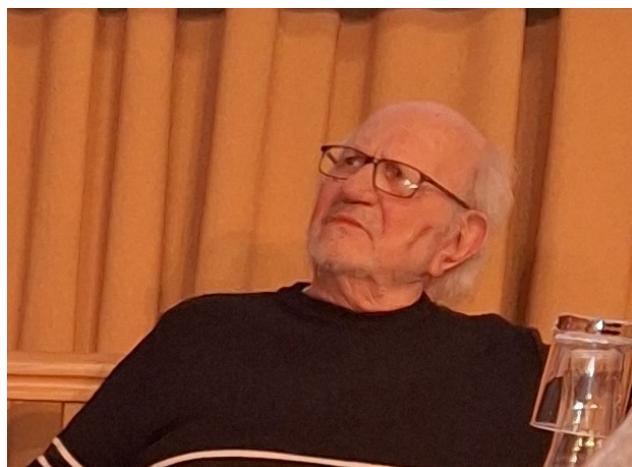
Après quelques années de service à l'administration centrale, il est nommé Chef de mission de coopération à Brazzaville. Puis, en alternance avec des séjours à Paris, il occupe le même poste de Chef de mission de coopération à Cotonou en 1992 et au Tchad en 1997.

Après la fusion avec le ministère des affaires étrangères, en 1998, il exerce à la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCIID) dans des fonctions de sous-directeur et de directeur adjoint, à la Direction du développement.

Gérard La Cognata était Officier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre national du mérite.

Sa disparition laisse un grand vide au sein de notre association et la vingtaine de témoignages qu'elle a suscités parmi ses membres font ressortir ses qualités faites de simplicité, de professionnalisme, de fidélité, d'engagement et son souci permanent d'un débat positif. Ces témoignages ont été transmis à la famille de Gérard et une dizaine d'entre nous se sont rendus à Avon le 30 décembre pour participer au dernier hommage qui lui a été rendu au cours d'une cérémonie sobre et empreinte d'une grande émotion.

C'est cet engagement en faveur des relations avec l'Afrique, de la coopération, du développement et de la promotion des cultures africaines qui a



*Gérard La Cognata, le 13 mars 2025,
à l'Académie des sciences d'outre-mer*

amené Gérard à faire partie des fondateurs de notre association, il y a plus de quatre ans. Il considérait que nous qui nous avions vécu et travaillé en Afrique, avions encore des choses à dire sur ce continent et ses habitants.

On rappellera que c'est ce formidable engagement qui l'avait aussi conduit à préparer puis à animer lui-même une rencontre-débat organisée par « Fraternité Afrique » à l'Académie des sciences d'outre-mer le 13 mars 2025.

Au-delà de ces actions en faveur de notre association, Gérard La Cognata avait lancé en 2010 à Marennes Oléron, avec son épouse Josiane, le festival « Vision d'Afrique » qui constitue aujourd'hui un des principaux points d'ancrage de la promotion du cinéma africain en France.

La famille de Gérard a mis en ligne un espace privé destiné à recueillir les témoignages de ceux qui voulaient manifester leur sympathie à sa famille. Sur cet espace, 47 contributeurs ont publié 97 messages provenant essentiellement des milieux du cinéma africain mais aussi d'anciens coopérants qui l'avaient connu comme chef de mission dans les différents pays où il a servi.

Ainsi, Gérard La Cognata était sans conteste un « Grand Monsieur » non seulement de la coopération mais aussi du monde de la culture africaine et de sa promotion.

Gérard restera longtemps gravé dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu et il va cruellement nous manquer.

Ses amis de Fraternité Afrique

Hommage à Michel Monfort

Cher Michel,

Tu viens de nous quitter et j'ai d'abord une pensée émue pour ta famille et tes proches réunis aujourd'hui pour cet ultime hommage.

J'aimerais leur dire que tu as été pour nous, tes collègues et amis de la Coopération, et aussi et surtout pour celles et ceux qui au Sud t'ont connu et apprécié dans tes activités d'appui au développement, un formidable camarade mais également un chef reconnu et apprécié.

Et c'est donc en leur nom à toutes et tous que je m'exprime aujourd'hui, et je les remercie de leurs témoignages dont je me suis largement inspiré pour cet hommage.

A ton retour du Canada où tu avais soutenu ta thèse de doctorat en économie de l'éducation, tu as été probablement le seul agent recruté par le ministère en réponse à une offre d'emploi publiée dans Le Monde.

Au ministère, communément appelé la « rue Monsieur », tu as occupé très vite des postes stratégiques à l'administration centrale comme par la suite en Afrique, aux Caraïbes ou dans l'Océan Indien.

Je n'en retiens que quelques étapes essentielles : D'abord à l'administration centrale au tout récent ministère de la coopération où avec plusieurs collègues économistes recrutés sur contrat comme toi, Daniel Duverger, Michel Gaud et bien d'autres, vous formiez une équipe engagée pour promouvoir une approche du développement économique dédiée aux pays devenus indépendants.

Tu y as recruté de nombreux collègues, dont Gilles Lainé, qui sont partis en Afrique comme coopérant dans les domaines de la planification économique et de la statistique.

Puis, après l'alternance de 1981 et dans une dynamique nouvelle de relation avec les pays en développement, tu es parti « sur le terrain » comme on disait alors, comme chef de mission de coopération au Bénin où j'ai eu la chance avec plusieurs d'entre nous de te rencontrer.

Tu as continué en Haïti qui a été ton pays de prédilection et enfin à Maurice qui a sans doute été le moment clé de ta carrière pour adopter la culture comme la passion de ta vie.

Ensuite revenu en administration centrale, tu as occupé de nombreuses responsabilités dans les domaines de la culture et pour ensuite t'occuper des personnels comme responsable syndical et enfin comme cadre au Haut conseil de la coopération internationale.

Le développement, la culture et la solidarité, ont donc été les trois piliers de ta carrière et de ton engagement professionnel.

Mais, comme me l'a si bien dit Jean Pierre Farjon, qui a été ton plus proche collègue à la fin de ta carrière, Michel, tu as toujours été d'une grande disponibilité, attentif et à l'écoute de tes interlocuteurs dont tu prenais en compte les préoccupations et suggestions.

Tu savais créer un stimulant climat de convivialité parmi les membres des équipes que tu animais et dont beaucoup aujourd'hui gardent le meilleur souvenir. Toutes celles et ceux qui ont eu le privilège de travailler avec toi tout au long de ta carrière se sont enrichis de ces échanges, de ta complicité et des décisions totalement partagées. Comme chef de Mission de Coopération au Bénin, en Haïti ou à l'Île Maurice, tu as su très vite appréhender le contexte politique social, économique et culturel de chaque pays et orienter en conséquence les politiques et actions de coopération de la France dans ces pays. Tu as voulu aussi créer des liens forts avec les

personnalités locales, avec lesquels tu resteras en contact après avoir quitté le pays.

Au Bénin, tu as su résister à la pression parfois inamicale de certains collègues qui auraient aimé te faire partir pour éviter de perdre leur poste.

En Haïti où la situation politique était particulièrement tendue, tu as réussi avec habileté à convaincre notre Président de la République de prendre ses distances avec le régime en place.

A Maurice, tu restes l'artisan d'un sommet de la francophonie réussi, malgré les aléas de sa mise en œuvre.

Avec les personnels des résidences de fonction que tu occupais dans ces pays, tu étais respectueux et bienveillant et contribuais ainsi à y installer un climat apaisé et chaleureux.

Par la suite, passionné de culture, Michel tu as été rue Monsieur notamment auprès de Jean Claude Faure, récemment disparu, un sous-directeur de la coopération culturelle influent, invitant les directeurs de centres culturels français en Afrique non seulement à promouvoir la culture française, mais aussi à repérer et soutenir les créateurs africains.

C'est ainsi que musiciens, sculpteurs, peintres, écrivains et cinéastes émergèrent sur la scène internationale. De même ton appui à la création d'Afrique en création et à la publication de la « Revue Noire » attestent de ton intérêt et de ta connaissance des cultures des pays africains.

En 1999, lors de la fusion du ministère de la Coopération avec le ministère des Affaires Étrangères, son nouveau Directeur Général de la Coopération Internationale te demanda d'accepter le poste de sous-directeur de la Coopération Audiovisuelle.

A nos cotés, tu as su négocier des conditions favorables pour les contractuels dans la poursuite de leurs carrières au Quai d'Orsay.

Michel, tu as pu ainsi sauvegarder ce qui avait été entrepris par la « Rue Monsieur » comme le soutien indéfectible de la France au Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), le plus grand festival de cinéma d'Afrique, et aux réalisateurs africains et les accompagner au Festival de Cannes.

Fidèle en amitié comme dans tes engagements, Michel comme membre fondateur de la CFDT, tu es devenu le permanent du syndicat pour les personnels des Affaires étrangères. Grâce à la reconnaissance des droits des contractuels locaux

en poste à l'étranger, la CFDT est devenu, sous la conduite de Jacqueline Séjean, qui ne peut pas être présente aujourd'hui, et demeure le premier syndicat du ministère des Affaires étrangères.

Puis, tu as rejoint le Haut conseil de la coopération internationale pour continuer d'enrichir l'approche française de la coopération et du développement international et son ouverture sur les différents acteurs de la société civile.

Après avoir quitté « les affaires » comme tu aimais à le dire, tu as retrouvé lors de nombreux voyages en Afrique et Haïti tes anciens collègues qui t'y ont accueilli avec chaleur et amitié, comme seules savent le faire nos amis dans ces pays, avec le respect des anciens dû au chef que tu étais Michel...



Michel Monfort dans son jardin à Querrien, après avoir quitté « les affaires »

La lutte que tu menais contre la maladie depuis des années avec un grand courage, ne présageait pas d'un départ aussi soudain.

« Chef oui chef », tel était le cri amical que nous te réservions dans les années 80 lors de tes visites dans le nord du Bénin, pour t'accueillir avec respect mais également avec la joie de te retrouver et des fous rires partagés.

Et pour tout cela et bien d'autres événements que je n'ai pas le temps de rapporter ici, merci à toi et tu resteras pour toujours dans notre mémoire.

Alors pour une dernière fois je te le dis avec toute notre affection, « Chef oui chef » au revoir l'ami.
KENAVO

Xavier Crépin, Gilles Lainé et Jean-Pierre Farjon

Si notre bulletin et la revue de presse vous intéressent et que vous souhaitez que ce service perdure, n'hésitez pas à payer votre cotisation 2026 (montant : 30 euros) ou à adhérer. Pour ce faire, aller sur notre site "frateniteafrique.fr" et suivez les instructions.

Merci d'avance !